

Le 15 août 2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt douzième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 870, chemin Donaldson, L'Ange-Gardien (Québec) à 20h00 conformément à l'article 153 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

2014-08-455 Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Le maire constate que tous les membres du conseil sont présents. Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation tel que requis par le Code municipal à l'article 157.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Proulx
APPUYÉ PAR Sébastien Renaud

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance extraordinaire du 15 août 2014 et adopte l'ordre du jour tel que déposé par la Secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté à la majorité

2014-08-456 Rejet de l'offre de service d'entretien d'hiver et de déneigement du secteur Est

ATTENDU QUE des offres de services ont été demandées quant à l'entretien des chemins d'hiver et au déneigement pour le secteur Est de la municipalité;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue de la compagnie Pavage Lafleur et fils au montant de 377 807.32\$ et ce, incluant le déneigement de niveau 2 de l'Avenue L'Ange-Gardien;

ATTENDU QUE ce Conseil juge trop élevée l'offre présentée et souhaite retourner en appel d'offres suivant quelques modifications du devis actuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Maire Robert Goulet

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil, compte tenu des informations contenues au préambule de la présente résolution, rejette l'offre de services présentée par Pavage Lafleur et fils quant à l'entretien d'hiver et le déneigement du secteur Est.

Adopté à l'unanimité

2014-08-457 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour l'entretien d'hiver et le déneigement du secteur est

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite procéder à un nouvel appel d'offres quant à l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins du secteur Est de la municipalité;

En Conséquence

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Maire Robert Goulet

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'administration à procéder à un nouvel appel d'offres quant à l'entretien d'hiver et le déneigement des chemins du secteur Est de la municipalité, le tout en modifiant le devis actuel comme suit :

- **Article 5 Durée du contrat** : Le contrat couvrira les hivers 2014-2015 et 2015-2016. Le contrat sera valide jusqu'au 1^{er} juin 2016 et sera soumis aux dispositions de la clause « Renouvellement ».
- **Article 8.2 portant sur le déneigement de niveau « 2 »** : Cet article est « optionnel ». Il sera libre à la Municipalité d'exiger ou non un déneigement de niveau « 2 » pour l'Avenue de L'Ange-Gardien.
- **Article 13.2 d portant sur l'âge des camions** : Cet article est remplacé par : « Les camions (10 roues) utilisés pour la réalisation du contrat ne devront pas être plus âgés que l'année **1994** ».

Adopté à l'unanimité

2014-08-458 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR M. le Maire Robert Goulet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE la séance soit levée à 17h28.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Paula Pagé
Secrétaire-trésorière adj.